Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-212202048-20251210-2025_12_10_08-DE

Extrait du registre des délibérations
Conseil Municipal de PLOEZAL
Séance du 10 décembre 2025

Date convocation : 03/12/2025	Le dix décembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Guy CONNAN, Maire.**
Membres : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14	**Etaient présents :** M. Guy CONNAN, M. Jean Louis HERVE, Mme Carole MEYER, M. Jean Michel VIEL ; Mme Céline LE RU ; M. François LE GOAZIOU ; Mme Sandrine MOREAUX ; M. Yannick CARMIGNAC ; M. Joseph LE CHEVERT ; Mme Claudine MONJARET ; M. Jean Yves DERRIENNIC, Mme Christiane LE BRETON, Mme Chantal BERTHO **Absent :** M. Yannick CARMIGNAC **Excusés** : Mme Brigitte LE BAIL qui donne procuration à M. Jean Louis HERVE, Mme Dominique GELGON qui donne procuration à Jean Michel VIEL **Secrétaire de séance** : M. François LE GOAZIOU

2025_12_10_08 OBJET **: Demande de subvention ORECA – SDE22**

Le conseil municipal de PLOEZAL a décidé de réaliser le programme de réhabilitation de l'ensemble des logements situées au bourg, afin de proposer 5 logements qui seront conventionnés

Sur la proposition de Monsieur le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ADOPTE le plan de financement prévisionnel, joint à la présente délibération

SOLLICITE une subvention auprès du SDE dans le cadre de l'appel à projet ORECA

AUTORISE M. le maire ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce projet

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le Maire - M. Guy CONNAN

Le secrétaire de Séance,
M. François LE GOAZIOU



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
PROJET REHABILITATION MAISONS BOURG
Résidence Ty ker

DEPENSES		RECETTES	
MAITRISE d'ŒUVRE - M. DANNO	**45 232.50 €**	GPA -Revitalisation : *Aide pour les études*	3 668.00 €
ESTIMATION COUTS TRAVAUX		REGION BRETAGNE - *Clause de Revoyure*	197 987.00 €
LOGEMENTS	979 400.00 €	SDE22- ORECA	15 000.00 €
ANNEXES	54 800.00 €		
EXTERIEURS	75 300.00 €	DSIL	100 000.00 €
	1 109 500.00 €	FONDS VERT	250 000.00 €
		Subvention DDTM - *2 logements PLAi*	13 570.00 €
		Autofinancement BP 2026	**250 000.00 €**
		EMPRUNT BANQUE DE France	**324 507.50 €**
TOTAUX	**1 154 732.50 €**	**TOTAUX**	**1 154 732.50 €**

Plan previsonnel - Annexe au Conseil municipal du 10 décembre 2025
Demande de subvention

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-212202048-20251210-2025_12_10_08-DE